Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SACHET ANTI MITES (PARFUM FRAIS)

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2021-0019

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

FR-0013483-0008

Table des matières

Informations administratives	
1.1. Noms commerciaux du produit	1
·	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	
5.2. Mesures de gestion des risques	5
	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

SACHET ANTI MITES (PARFUM FRAIS)	

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	ANnoWAtec GmbH
Adresse	Münchener Str. 30 85123 Karlskron Allemagne

Numéro de l'autorisation

FR-2021-0019 1-3

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0013483-0008

Date de l'autorisation

24/03/2021

Date d'expiration de l'autorisation

24/03/2031

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Annowatec GmbH

Adresse du fabricant

Münchener Straße 30 D-85123 Karlskron Allemagne

Emplacement des sites de fabrication

Münchener Straße 30 D-85123 Karlskron Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1404 - Transfluthrine
Nom du fabricant	Bayer Vapi Private Limited
Adresse du fabricant	306/3, II Phase, GIDC Vapi-396195 Gujarat Inde
Emplacement des sites de fabrication	306/3, II Phase, GIDC Vapi-396195 Gujarat Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Transfluthrine		Substance active	118712-89-3	405-060-5	3,21
Linalool	3,7-dimethylocta-1,6- dien-3-ol	Substance non active	78-70-6	201-134-4	0,32
Acétate de nopyl	2 - (6,6 - dimethylbicyclo < 3.1.1. > - 2 hepten - 2 - yl) ethyl acetate	Substance non active	128-51-8	204-891-9	0
Géraniol	(2E)-3,7-dimethylocta- 2,6-dien-1-ol	Substance non active	106-24-1	203-377-1	0,22
Cinéole	1,3,3-trimethyl-2- oxabicyclo[2.2.2]octane	Substance non active	470-82-6	207-431-5	0
alpha-iso-Méthylionone	(3E)-3-methyl-4-(2,6,6- trimethylcyclohex-2-en-1- yl)but-3-en-2-one	Substance non active	127-51-5	204-846-3	0,32
Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, <2% aromatiques	Hydrocarbures, C11-C13, iso-alcanes, <2% aromatiques	Substance non active	246538-78-3	920-901-0	21,5
Hydrocarbures, C12-C16, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques	Isoparafins C12-C16	Substance non active		927-676-8	64,5
Acétate de Terpinyl	2-(4-méthylcyclohex-3- èn-1-yl)propan-2-yl acétate	Substance non active	80-26-2	201-265-7	0
Nérol	(2E)-3,7-diméthylocta- 2,6-dièn-1-ol	Substance non active	106-25-2	203-378-7	0
Habanolide	Mélange de: (E)- oxacyclohexadec-12-èn- 2-one; (E)- oxacyclohexadec-13-èn- 2-one; a) (Z)- oxacyclohexadec-(12)- èn-2-one et b) (Z)- oxacyclohexadec-(13)- èn-2-one	Substance non active	111879-80-2	422-320-3	0,54
α-hexylcinnamaldehyde	(2E)-2- (phénylméthylidène)octan al	Substance non active	101-86-0	202-983-3	0,32

Hexyl salicylate hexyl 2-hydroxybenzoate Substance non active 6259-76-3 228-408-6 0,32

2.2. Type de formulation

autre : diffuseur passif (papier imprégné ou granules)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Contient Contients α-Hexylcinnamaldéhyde, Linalool, p-t-Butylcyclohexyl acétate, Hexyl salicylate, alpha-iso-Méthylionone, Amberonne, Eugénol, Cyclamen aldéhyde, Pentadecan-15-olide, Géraniol, Citronellol, Benzyl salicylate, Aldehyde C-12 MNA, Aldéhyde C-12 lauric.. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insecticide contre les mites des vêtements et les anthrènes – usage nonprofessionnel – diffuseur passif – intérieur – sachet parfumé

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Tineola bisselliella Nom commun: Mites des vêtements Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Tineola bisselliella Nom commun: Mites des vêtements Stade de développement: Larves

Nom scientifique: Anthrenus verbasci Nom commun: Anthrènes Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Anthrenus verbasci Nom commun: Anthrènes Stade de développement: Larves

Domaine d'utilisation

Intérieur

Produit destiné à être utilisé à l'intérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Système ouvert: diffusion

Description détaillée:

Sachet parfumé contenant des granulés imprégnés (diffuseur passif) à utiliser dans les armoires et les tiroirs contre les mites des vêtements et les anthrènes (système ouvert)

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 15 mg de substance active/m3 d'armoire ou de tiroir, soit 1 sachet

/m3 d'armoire ou de tiroir

Dilution (%): 0

Nombre et fréquence des applications:

Dose d'application :

15 mg de substance active/m3 d'armoire ou de tiroir, soit 1 sachet /m3 d'armoire ou de tiroir.

Fréquence d'application :

Efficace pendant 3 mois, répéter le traitement seulement si nécessaire après le temps d'utilisation recommandé. Ne pas appliquer plus de quatre fois par an.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Sachet prêt à l'usage contenant 15mg de substance active, emballé par du plastique PEBD (PolyEthylène Basse Densité)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques
Se référer aux conditions générales d'utilisation
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement
Se référer aux conditions générales d'utilisation
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et soi emballage
Se référer aux conditions générales d'utilisation
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage Se référer aux conditions générales d'utilisation
5. Conditions générales d'utilisation
5.1. Consignes d'utilisation
- Adapter le nombre de sachets en fonction du volume de l'armoire ou du tiroir traité.
- Ne pas ouvrir le sachet.
- Placez le crochet fourni dans le trou prévu à cet effet dans le bord du sachet.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser à proximité des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
- A utiliser uniquement dans les zones inaccessibles aux enfants, aux animaux de compagnie (en particulier les chats) et aux organismes non cibles.
- Ne pas appliquer dans des pièces où se trouvent des terrariums, des aquariums et des cages d'animaux.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition
- En cas de contact avec la bouche/ingestion : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.

Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent: consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

6.	Autres informations
-	Tenir hors de portée des enfants.
-	Durée de vie : 3,5 ans à 20°C.
-	Ne pas stocker à plus de 40°C.
-	Protéger de la lumière.
-	Proleger au gei et de l'humiaile.